

AFFAIRE N° 13 : Programme des Logements Très Sociaux 1983  
Passation des marchés

**LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :**

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 27 août 1982 affaire n° 30, vous avez approuvé le programme 1983 des Logements Très Sociaux. Deux opérations de ce programme, qui n'ont pas été retenues par la Commission de Coordination des opérations d'habitat social pour l'année 1983, à savoir :

- Opération LES EVIS à Bois de Nèfles 8 logts (SOAA)
- Opération LES JUJUBES à la Bretagne 30 logts (QUENTIN) ont vu néanmoins leurs études poursuivies et ce, dans le but de présenter à la prochaine commission d'attribution pour l'année 1984 des dossiers techniquement terminés.

Je vous demande donc de m'autoriser :

- à passer des marchés négociés pour ce qui concerne la partie "bâtiment" avec les équipes "Concepteur-Entreprise" agréées par le Concours Régional des modèles 1982,
- à lancer des consultations d'entreprises ou des appels d'offres pour ce qui concerne la partie VRD et, en cas de résultats infructueux, à passer des marchés négociés avec les entreprises présentant les offres les plus avantageuses.

Je mets la question aux voix.

**LE SECRETAIRE lit l'avis des Commissions :**

- Travaux Publics : favorable.
- Cadre de Vie : le but de la manoeuvre est d'avoir toujours prêt à démarrer un certain nombre de programmes comme nous l'a demandé le Préfet.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.**

*Signé à la Préfecture*  
*le 03/01/1984*

\*

\*

\*